

Compte rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de PRIMAGAZ

21 juin 2019
Préfecture d'Auxerre

Participants :

Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne

M. Jean-Pierre CHATELIER, SIDPC de la préfecture de l'Yonne

M. Dominique VANDERSPEETEN, Adjoint au chef de service Prévention des risques, responsable du département Risques accidentels, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

M. Jean-Yves PALLLOT, SAAT, DDT de l'Yonne

M. Jean-Claude SCHERY, 1^{er} adjoint, mairie de Chéu

M. Maurice HARIOT, maire de Chéu

Mme Ariane GUENARD, adjointe au maire, mairie de Vergigny

M. Jean-Marie NOTELET, direction des services techniques, mairie de Saint-Florentin

Mme Madeleine RAILLARD, association ADENY

M. Jeremy DUPAS, SDIS de l'Yonne

M. Xavier DASQUE, directeur des projets industriels, en charge des PPRT, PRIMAGAZ

M. Carlos RIJO, responsable du bureau d'étude, PRIMAGAZ

M. Fabrice LANDRY, assistant au bureau d'étude, PRIMAGAZ

Rédaction du compte rendu : Mme Catherine SAUT, ACERIB

1/ Ouverture de séance par Mme la présidente

Mme la présidente ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. Elle passe ensuite la parole à l'exploitant pour sa présentation.

2/ Présentation du rapport d'activité 2018 de l'exploitant

2.1/ Présentation du site

Primagaz est implanté sur la commune de Chéu depuis 1968.

Ses activités sont la réception de propane par camion citerne gros porteur vrac, le stockage puis le chargement pour livraison aux clients dans des camions citernes. L'activité de stockage et de livraison de bouteilles est aujourd'hui arrêtée. Le rayon de chalandise est de 100 à 120 km autour du site.

Le site est entièrement clôturé. Il est composé d'une sphère aérienne de propane de 600 m³ de capacité, limitée à 450 m³, d'une zone dédiée au chargement / déchargement des camions citernes (1 poste de déchargement gros porteur et 2 postes de chargement petits porteurs), d'un bâtiment administratif.

2.2/ Évolution de l'activité et organisation

Pour information, les camions de livraison vrac transportent entre 19 et 21 tonnes de gaz. Les camions petits porteurs transportent quant à eux de 6 à 6,5 tonnes.

Activité	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Activité Vrac (Tonnes)	13 970	12048	11716	9208	6144	6318	3789
Camions déchargés	691	587	572	453	293	300	180
Camions chargés	1998	1768	1711	1337	887	910	530
Activité Bouteille (Tonnes)	1468	1425	1490	1521	1532	Activité arrêtée	
Camions chargés	625	656	605	624	617		
Porteurs déchargés	121	166	141	142	148		

* à fin mai

L'effectif est constant :

Organisation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Effectifs	2	2	2	2	2	2

En termes de formation :

Formations exploitants	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Astreinte sécurité :	2	2	2	2	2	2
CACES :	1	1			1	
Exercices sur feux réels :				1	1	1
Mise en œuvre du POI :				1	1	1
Formation ADR* :					1	
Habilitation électrique :			1			1
Formation sécurité d'intervenants extérieurs	37	27	28	19	12	66
Accueil Sécurité :	18	20	10	15	8	48
Habilitation Chauffeur :	8	5	18	2	4	9
Intervenant de sécurité :	11	2		4	0	9

* ADR : réglementation des transports de marchandises dangereuses

Pour information, la formation "habilitation chauffeur" leur permet d'utiliser le site en libre service (entièrement automatisé).

2.3/ Actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés

Ceux-ci concernent principalement de la maintenance courante :

Principaux investissements réalisés en 2018 dans le cadre de la réduction des risques (hors PPRT)	Coût
Remplacement de l'onduleur d'alimentation de l'automate	4541 €
Travaux de renforcement du mât PPI	2145 €
Remplacement du moteur ATEX du compresseur GPL	1435 €
Travaux de changement du plancher GMPI	1217 €
Total	9338 €

2.4/ Plans de secours et exercices

Le Plan d'Opération Interne (POI) a été mis à jour en avril 2017. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) a quant à lui été mis à jour en mars 2011.

12 exercices internes mensuels (y compris les 2 exercices POI) ont été réalisés, conformément au SGS, dont 1 avec le SDIS le 23 novembre 2018 sur le thème "Incendie sur un camion petit porteur ».

2.5/ Compte rendu des incidents et accidents

4 mises en sécurité du site (isolation par fermeture de toutes les vannes automatiques et arrêt des pompes/compresseurs) sont survenues suite au déclenchement d'une alarme : le 12 juin à l'occasion de la formation d'intervenants de sécurité, les 9 et 10 septembre en raison d'une dérive du détecteur de gaz DG11 et le 11 septembre à l'occasion du test sur le nouveau DG11. A noter : les détecteurs sont réglés très bas (pré-alarme à 10% et 20 % de la LIE quand en règle générale elle est à 20% et 50 %). Ceci permet d'être alerté plus rapidement, avec pour corollaire un plus grand nombre de déclenchement d'alarmes.

Le bilan 2018 fait état de 0 accident, 0 incident, 4 incidents mineurs et 10 presqu'accidents.

Différents incidents avec ou sans mise en sécurité du site ont pu être relevés et ont amené à la prise de mesures suivantes :

- formation des intervenants sécurité (la mise en sécurité du site fait partie de la formation),
- intervention sté Oldham qui assure la maintenance du matériel,
- remise en service après levée de doute sur les dispositifs techniques.

2.6/ Audits et inspections

Le SGS a été audité en interne le 19 septembre 2018 et par la DREAL lors de son inspection du 27 septembre 2018. La DREAL a par ailleurs effectué 2 autres inspections : le 06 mars 2019 (inspection inopinée) et le 28 mai 2019 (inspection lors du chantier de torchage visant à dégazer la sphère).

2.7/ Point sur les risques chroniques

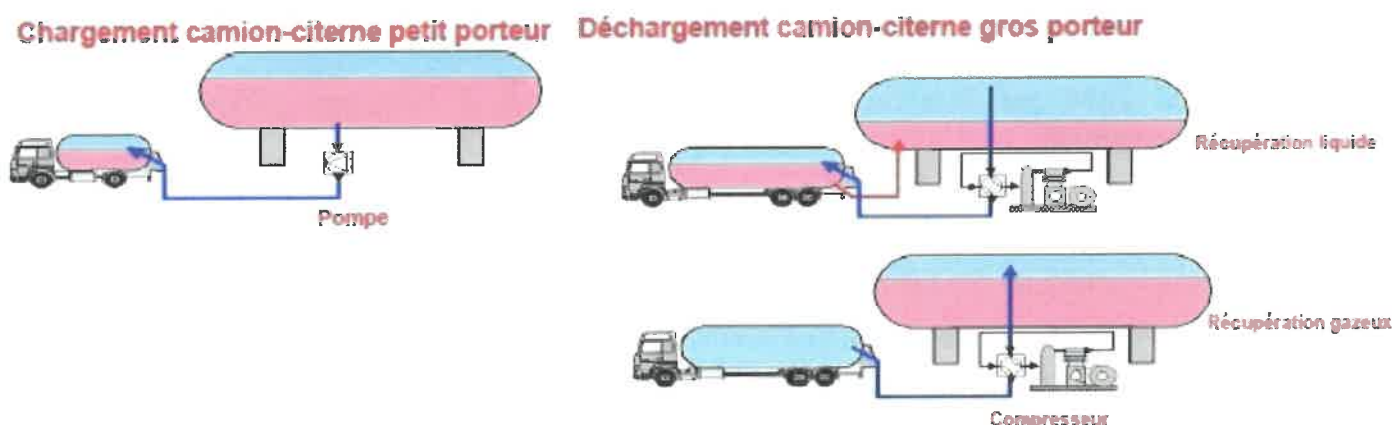
Sont dénommés "risques chroniques" les risques de pollution de l'air, de l'eau et des sols pouvant affecter la santé ou l'environnement du fait de l'activité du site.

Considérant que les produits stockés et manipulés ne sont pas toxiques (butane, propane) et ne sont pas transformés physiquement ou chimiquement, que l'activité consiste uniquement en du stockage et du transfert, que les rejets à l'atmosphère sont très faibles (très en dessous des seuils de déclaration), que la consommation d'eau est faible (utilisée uniquement en moyen de défense contre l'incendie), l'activité dans le site de Saint-Florentin n'est pas considérée par Primagaz comme une source de risques chroniques.

2.8/ Synoptiques GPL

La distribution du GPL s'effectue selon la chaîne suivante : importation depuis les pays producteurs, raffinage, acheminement vers un terminal de remplissage de camions gros porteurs, livraison au site de Saint Florentin, stockage en sphère puis remplissage des camions petits porteurs qui transféreront le produit dans les citernes des clients particuliers ou industriels. Le rayon de chalandise se situe entre 120 et 130 km.

L'illustration ci-dessous montre le principe de transfert du gaz entre un réservoir et un camion.



3/ Présentation des inspections réalisées par la DREAL et des actions engagées

Sont présentées les actions menées depuis la dernière réunion de la CSS, le 3 décembre 2018.

3.1/ Inspection du 28 mai 2019

Celle-ci a concerné le suivi du PPRT en application de l'arrêté préfectoral d'approbation du PPRT, de l'arrêté préfectoral de prescription des mesures du PPRT, ainsi que les suites données au rappel à la réglementation. Les travaux préparatoires de mise à l'arrêt des installations ont été examinés. Le thème était la mise en œuvre de l'arrêt de la sphère et la reconfiguration du site.

1 observation a été émise, concernant l'articulation entre l'exploitant et le prestataire réalisant l'opération de torchage de la sphère (destruction du résiduel de gaz contenu dans la sphère).

Il a été constaté que la structure devant accueillir le réservoir sous talus est en cours de construction.

3.2/ Suivi du PPRT

Le PPRT a été approuvé par arrêté préfectoral d'approbation du 29/12/2017. Un arrêté préfectoral de prescription de reconfiguration du site a été signé le 08/02/2018, au titre duquel l'exploitant a reçu un rappel à la réglementation le 24 avril 2019. Il encadre les mesures supplémentaires – arrêt de la sphère et mise en place d'un réservoir sous talus, et complémentaires - maintien des mesures de sécurité au niveau d'un site à autorisation (alors que le site sera soumis à simple déclaration).

Mise à l'arrêt de la sphère et sécurisation des installations

3 réunions de suivi des travaux préparatoires se sont tenues entre les représentants de la communauté de communes, la DREAL et l'exploitant.

L'opération de torchage du gaz résiduel entraînant une flamme très visible, une information des riverains et des services opérationnels (notamment SDIS et gendarmerie) a été effectuée en préalable. Cette opération s'est déroulée fin mai. Elle a impliqué la mise en sécurité du site.

Le suivi des travaux de reconfiguration du site se poursuit. La remise en service du site dans sa nouvelle configuration est prévue à l'automne 2019.

Un procès verbal de récolement permettra de formaliser l'arrêt de sphère impliquant un déclassement du site classé Seveso haut. Cela permettra :

- de lever les suites engagées avec l'arrêté rappelant la réglementation à l'exploitant,
- de lever la maîtrise de l'urbanisation associée au fonctionnement de la sphère,
- de lever le classement du site en SEVESO seuil Haut ainsi que la mise en œuvre du PPI.

4/ Mise en œuvre de la mesure supplémentaire prescrite par le PPRT

L'exploitant présente un point sur l'avancement des travaux de construction du sarcophage destiné à protéger le nouveau réservoir « enterré », qui remplacera la sphère de stockage aérienne et, de fait, permettra au site de ne plus être classé SEVESO et de n'être plus soumis qu'à déclaration. Les travaux sont en phase avec le macro-planning présenté lors de la dernière CSS (voir annexe en fin de compte-rendu).

Le volume de gaz stocké sera divisé par 4 avec le passage d'une sphère de 600 m³ à un réservoir de 115 m³. Le gaz continuera à être livré par camions gros porteurs et livrés aux clients par camions petits porteurs. Le site sera entièrement automatisé.

Différentes étapes sont prévues pour la reconfiguration du site. Ont été effectués : l'arrêt de l'activité Bouteilles (en janvier 2018), le démantèlement de la voie ferrée (l'approvisionnement se fait aujourd'hui exclusivement par camion gros porteur), la demande de permis de construire (accordé), les études techniques des postes de transfert des camions et du réservoir sous sarcophage, ainsi que le dégazage / l'ouverture de la sphère propane et la suspension d'exploitation depuis le 31 mai, ce jusqu'à novembre 2019.

Le démantèlement de la sphère de 600 m³ et la fabrication du réservoir de 115 m³ (entreprise Tissot, située à Bordeaux) sont en cours. Les travaux de terrassement sont terminés. Les dossiers de cessation d'activité et de déclaration seront déposés fin juin 2019 à la DREAL. Le raccordement du futur réservoir aux postes de transfert camions sera effectué en octobre 2019. Le nouveau réservoir sera livré en août, son raccordement sera effectif en octobre. Le redémarrage de l'activité aura lieu début novembre 2019.

Discussions

Différentes personnes s'interrogent sur le fait que le réservoir ne sera pas enterré alors qu'il était question de "réservoir sous talus".

> "Sous talus" est en fait un terme générique. Il implique une disposition visant à assurer une "protection d'un réservoir par rapport à un événement extérieur qui pourrait générer un BLEVE, soit une explosion instantanée du réservoir.

Ce terme peut désigner une mise sous sarcophage, ce dernier ayant l'avantage, entre autres, de limiter les dégâts occasionnés par certains animaux (lapins par exemple). Le réservoir reposera sur un lit de sable qui recouvrira tout le réservoir in fine.

A la demande de la DDT, il est confirmé que l'implantation de cette nouvelle installation, relevant du régime de la déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ne nécessitera plus la mise en œuvre de périmètre de protection.

Le maire de Chéu se félicite de ces développements et du fait que PRIMAGAZ se maintienne sur la commune, avec toutes les dispositions de sécurité nécessaires.


L'exploitant remercie les services de l'État pour leur accompagnement dans ce projet.

5/ Dissolution de la CSS

La présidente prononce la dissolution de la CSS et précise que la préfecture restera attentive à cette installation. A sa question sur le futur contrôle, la DREAL répond que ce seront désormais des organismes privés qui contrôleront l'installation à déclaration au rythme d'un contrôle tous les 5 ans et qu'ils communiqueront leurs résultats à la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente remercie l'assistance et clôt la séance.

La sous-préfète
Secrétaire Générale



Françoise FUGIER

